



# PROCÈS-VERBAL

COMITE SYNDICAL  
Séance du 02.10.2025

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 octobre, les membres du Comité syndical se sont réunis en séance publique dans la salle de la Maison du Temps Libre de la commune de Lamanon sur deuxième convocation en date du 26 septembre 2025 suite à l'absence de quorum lors de la séance initiale du 25 septembre 2025.

Présents : BRONDOLIN Christian, CHANU Jessica, GENTE Hélène, GRANGE Philippe, GUEZOU Eric, INSERGUET Thierry, NERVI Christian, REYBAUD Anne et WIGT Yves

Absents excusés : ADRAGNA Sandrine, FAURE Nathalie et GUY Ghislaine

Procurations : /

---

Monsieur Philippe GRANGE, Président, prend la présidence de cette séance de Comité Syndical et annonce que cette dernière est ouverte à 18h30. Il précise qu'en vertu de l'article L.5211-1 du CGCT, l'assemblée délibérante ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation, le quorum n'est pas atteint, l'assemblée délibérante est à nouveau convoquée à cinq jours francs (pour les communes de 3 500 habitants et plus) au moins d'intervalle, avec le même ordre du jour (L. 2121-11 et L. 2121-12). N'entrent dans le calcul des jours francs ni le jour de l'envoi de la convocation, ni le jour de la réunion. Au cours de cette seconde séance, l'assemblée délibère valablement sans condition de quorum uniquement sur les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion qui n'avait pu se tenir faute de quorum.

Secrétaire de séance : Madame REYBAUD est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Le procès-verbal de la séance du 08 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président indique que les deux premiers rapports prévus à l'ordre du jour sont retirés car ils doivent d'abord faire l'objet d'une validation en COPIL CTG avant approbation en Comité Syndical. Ils seront représentés lors du Comité du mois de novembre.

Monsieur le Président précise que le Comité Syndical prévu le 12 novembre prochain doit être décalé au 24 novembre pour suivre le calendrier des CST. La réunion des maires correspondante se tiendra le 06 novembre.

### **Rapport N°1 : Approbation du renouvellement de la Convention Territoriale Globale « Alpilles Durance » pour la période 2026/2029**

Retiré

### **Rapport N°2 : Approbation du schéma de coopération CTG 2026/2029**

Retiré

### **Rapport N°3 : Approbation charte mutualisation des locaux Ecole Frédéric Mistral année 2025/2026 dite « Bien vivre ensemble ! »**

Monsieur le Président laisse la parole à Mme GENTE qui explique l'objet de la charte mise en place sur l'école Frédéric Mistral pour permettre à l'ensemble des acteurs de fonctionner correctement pendant la période des travaux sur l'école maternelle l'Espelido.

Mme GENTE souhaite que les directeurs du SIVU Collines Durance soient également signataires de cette charte car celle-ci concerne avant tout les utilisateurs directs des locaux.

Vote à l'unanimité.

### **Rapport N°4 : Modification de la délibération 2025\_11 portant sur la création des critères d'attribution du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) applicables aux agents du SIVU Collines Durance**

Monsieur le Président indique que ce rapport est présenté suite au recours gracieux déposé par le contrôle de légalité en date du 23 juin 2025 et dirigé contre la délibération n°2025\_11 du 15 avril 202. Il précise que les éléments en jaune sont les parties modifiées à la demande de la Préfecture.

Vote à l'unanimité.

### **Rapport N°5 : Actualisation de l'organigramme fonctionnel des services du SIVU Collines Durance**

Monsieur le Président laisse la parole à Mme CORSARO, directrice du SIVU, pour la présentation de l'organigramme et des 3 pôles créés.

Monsieur le Président indique à l'ensemble des membres présents que la Caisse d'Allocations Familiales a souligné lors du COTECH CTG la nécessité de rattacher le poste de chef de projet à la direction du SIVU Collines Durance.

En effet, le SIVU Collines Durance est identifié comme porteur administratif, juridique et financier de la CTG Alpilles Durance et il supporte financièrement la charge du poste de chef de projet (pour lequel il perçoit une subvention spécifique permettant d'alléger le coût de poste).

Vote à l'unanimité.

### **Rapport N° 6 : Attribution d'une subvention au profit du LAEP « Les Matins Câlines » pour l'année 2025**

Monsieur le Président précise que l'association « Vivons ensemble » a déposé une demande de subvention pour l'année en cours mais que celle-ci ne sera pas versée tant que l'association n'aura pas fournie les éléments demandés par le SIVU Collines Durance.

Vote à l'unanimité.

**Rapport N° 7 : Approbation des conventions de mise à disposition de locaux municipaux pour l'année scolaire 2025/2026 entre le SIVU « Collines Durance » et les communes de Charleval, Lamanon, Mallemort et Vernègues pour le Relais Intercommunal Petite Enfance (RPE) « Le Petit Prince »**

Monsieur le Président précise que ces conventions permettent le renouvellement de la mise à disposition des locaux dans les communes pour les ateliers réalisés par le Relais Petite Enfance tout au long de l'année.

Vote à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**QUESTIONS DIVERSES**

**1/ Présentation des fiches de postes réactualisées des agents du pôle administratif et de la responsable du pôle enfance et jeunesse :**

Monsieur le Président laisse la parole à Mme CORSARO pour la présentation des fiches de poste modifiées. Elle précise que les fiches de postes les plus modifiées sont celles de Mesdames LE LOARER et SEROPIAN, assistantes administratives polyvalentes, pour permettre un binome sur la partie « accueil ».

Monsieur INSERGUET et Madame REYBAUD demandent si les agents ont été reçus et informés de ces changements.

Madame CORSARO leur précise que tous les agents concernés ont été reçus en entretien.

**2/ Stagiairisation de Mme FOURNERON sur le grade d'attaché :**

Monsieur le Président laisse la parole à Mme CORSARO qui indique que Mme FOURNERON a réussi cette année le concours d'Attaché Territorial et qu'elle souhaite pouvoir être stagiairisé sur ce grade.

Les élus préconisent de renouveler son contrat de projet et d'attendre que les élections soient passées pour envisager une création de poste sur un grade de catégorie A.

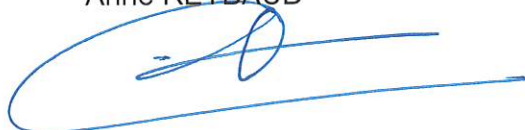
Mme CORSARO leur précise que Mme FOURNERON a été reçue à ce sujet et qu'elle est d'accord avec cette proposition.

**Prochain comité :**

Lundi 24 novembre 2025, sur la commune d'Alleins.

Fin de la séance à 19h50.

La Secrétaire de Séance  
Anne REYBAUD



Le Président  
Philippe GRANGE

